

ANNEXE I - Onglet 1

LIMITES DE VITESSE - PÉRIODES DÉTERMINÉES
RÉSEAU LOCAL - ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

NOM DE LA RUE	DE:	À:	VITESSE	HEURES D'OPÉRATION				EXCEPTIONS
				Du:	Au:	De:	À:	
Beaucage, rue	avenue Rousseau	avenue Bélanger	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h	17 h	juillet, août
Chabot, rue	avenue Champagnat	avenue Ducharme	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h	17 h	juillet, août
Claisse, rue	rue Antonin-Marquis	boulevard Neuvalle	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h	17 h	juillet, août
La Morille, boulevard	limite ouest de la rue Adine-Fafard	39 m à l'ouest de la rue Thérèse-Casgrain	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h 55 16 h 00	8 h 55 16 h 30	À l'exception des dates et mois suivants: 1er au 27 juin, 14 au 31 août, septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai.
La Morille, boulevard	limite ouest de la rue Adine-Fafard	39 m à l'ouest de la rue Thérèse-Casgrain	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h	17 h	À l'exception des dates et mois suivants : 1er au 27 août, 7, 21 septembre, 9, 12 octobre, 19, 20 novembre, 21, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31 décembre, 1er, 4, 5, 25 janvier, 19 février, 1er, 2, 3, 4, 5, 8 mars, 2, 5, 16 avril, 21, 24 mai, 24, 25, 28, 29, 30 juin, juillet
Raymond-Blouin, avenue	rue des Balsamines	rue Sainte-Élisabeth	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h	17 h	juillet, août
Saint-Charles, rue	rue du Curé-Lacroix	boulevard Bastien	30 km/h	Lundi	Vendredi	7 h	17 h	juillet, août

**RÈGLEMENT SUR
LA CIRCULATION ET
LE STATIONNEMENT**

**ARRONDISSEMENT
DES RIVIÈRES**

**R.C.A.2V.Q.92
ANNEXE I**

**LIMITE DE VITESSE
RÉSEAU LOCAL**

Limite de vitesse prescrite

- Vitesse 70km/h
- Vitesse 60km/h
- Vitesse 50km/h
- Vitesse 40km/h
- Vitesse 30km/h
- Vitesse 20km/h
- Autres réseaux routiers
- - - Vitesse à périodes déterminées (Référence annexe I - Onglet 1)

- Réseau routier (hors arrondissement)
- Voie ferrée
- Bâtiment principal
- Parc et espace vert
- Cours d'eau
- Parc industriel
- Limite d'arrondissement



ÉCHELLE : 1:11 000

RÈGLEMENT : R.C.A.2V.Q.297

DATE DU PLAN : 13 avril 2021

